

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 30 juin 2022

Date d'affichage :

Le 30 juin 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 1

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA jusqu'au point VIII, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Gérard LETOURMY (suppléant de M. Pascal DUPRÉ), Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Michel CASSABÉ (suppléant de Mme Christine FAUQUET) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Marie-France HUREAU à Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Richard CHATELLIER à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Marie ARNOULT.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Rémi LEVEAU, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Richard CHATELLIER, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

Absent(s) : Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur José BONY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU

Délibération n°2022 – 07 – 08

Tourisme – avis de la Communauté de communes sur la demande de classement en zone touristique de la ville d'Amboise

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le Code du Travail notamment l'article L 3132-25-2 ;

Vu la délibération de la ville d'Amboise n°22-28 du 3 mars 2022 autorisant le maire à solliciter Madame la Préfète de Région pour le classement de la ville en « zone touristique » ;

Vu le courriel de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du 29 juin 2022 demandant l'avis de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Considérant que le classement en zone touristique de la ville permettrait aux commerces de détail situés dans cette zone d'ouvrir tous les dimanches.

Considérant que la ville d'Amboise a constaté une affluence importante de touristes le dimanche, notamment grâce à l'attrait des sites patrimoniaux et du grand marché, et qu'elle souhaite tirer profit de cette fréquentation dominicale toute l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **D'émettre** un avis favorable à la demande de classement de la ville d'Amboise en « zone touristique ».
- **De transmettre** cet avis aux services de la ville d'Amboise en charge du dossier.

Le Président,

Thierry BOUTARD

